

Original : anglais

Appendice 1

**NOTICE EXPLICATIVE AU PROJET DE RECOMMANDATION DE L'ICCAT VISANT À  
CLARIFIER ET COMPLÉTER LE PROCESSUS DE DEMANDE D'ASSISTANCE  
AUX FINS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS CONFORMÉMENT À LA  
RECOMMANDATION 14-08 DE L'ICCAT**

Au cours de la réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM), les CPC ont discuté des défis soulevés par la mise en œuvre de la *Recommandation de l'ICCAT afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre efficace de la Recommandation 12-07 de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port* [Rec. 14-08]. Il y a eu un accord général sur le fait que le renforcement des capacités est essentiel pour assurer le respect effectif par les CPC de leurs responsabilités en matière d'inspection au port de l'ICCAT, comme en témoigne l'adoption de la Recommandation 14-08, qui a établi le fonds pour le suivi, contrôle et surveillance (fonds MCS) de l'ICCAT.

A la lumière des discussions importantes sur les mesures de contrôle intégré tenues plus tôt cette année, les États-Unis ont présenté une proposition qui prévoit la création d'un groupe inclusif d'experts en vue d'élaborer du matériel de formation à l'inspection au port à des fins d'utilisation par les CPC de l'ICCAT pour soutenir leur mise en œuvre de la Recommandation 12-07. Pour élaborer ce matériel, le groupe d'experts compterait sur le matériel de formation à l'inspection au port existant afin de maximiser l'efficacité et l'efficacité de cet effort. Le matériel de formation à l'inspection au port, par exemple, est disponible auprès de la FAO, CTOI et d'autres sources, y compris les CPC de l'ICCAT. Ce matériel existant sera examiné par le groupe d'experts et adapté pour être utilisé dans les pêcheries de l'ICCAT.

La proposition décrit également la façon dont la Commission pourrait identifier les besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités des CPC individuelles afin qu'ils puissent être traités efficacement, notamment par le biais de l'utilisation efficace du fonds MCS. Les travaux de ce groupe tiendraient pleinement compte de la coopération régionale et sous-régionale prévue ou en cours en ce qui concerne le renforcement des capacités pour l'inspection au port assurée par la FAO et d'autres organisations dans le but d'éviter les doubles emplois et de maximiser l'efficacité de l'aide au renforcement des capacités.